



Comité Social Territorial du 27 juin 2023

commentaires et positions de vote



Préambule :

*L'ordre du jour ayant été modifié en séance le jour de l'instance, **FO** ne prends pas part au vote sur certains dossiers modifiés en dernière minute.*

(Nous reproduisons ci-dessous l'ordre du jour initial.)

*La modification principale consistant à passer le dossier GAMH pour information, nous parait réduire l'importance de ce dossier, et ne permet pas aux représentants du personnel d'émettre un avis formel Pour ou Contre. Nous n'avons pas la culture de l'abstention pour éviter devoir se positionner. Chez **FO**, nous n'avons aucune difficulté à prendre une position sur ce dossier qui était bien le dossier central de ce CST.*

I - Adoption du procès-verbal du 15 mai 2023 : **9H30**

Commentaires de FO :

Favorable

II - Rapports pour avis

En introduction, FO a annoncé sa position de vote qui s'appliquera pour les organigrammes, et toutes les transformations de poste des agents :

POSITION DE VOTE DE PRINCIPE DE FO

La position de principe de FO concernant les nouveaux organigrammes et les tableaux de transformation sera déclinée comme suit :

- Cas N°1 :

Augmentation des effectifs, création de postes, ou revalorisation positive des postes, FO est favorable.

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

- Cas N°2 :

Maintien des effectifs, ou absence de revalorisation des postes,

Ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient notamment sur les réorganisations à effectifs constants.

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

- Cas N°3 :

Diminution des effectifs, suppression de postes, ou revalorisation négative des postes, FO est systématiquement défavorable.

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

II-1 – Bilan intermédiaire de l'expérimentation sur la nouvelle grille d'attribution des moyens humains et mesures d'ajustement liées à la rentrée scolaire 2023 9h45

Commentaires de FO :

Nous ne reviendrons pas en détail sur les critères de la GAMH.
Ils ont fait l'objet d'un retour de notre part durant un précédent CT.
Certains ajustements des critères ont été opérés pour prendre en compte des spécificités locales et parfois dues aux bâtiments propriétés régionales. Ce travail doit se poursuivre dans la durée.

Le bilan de FO de cette expérimentation est le suivant :

LYCÉE BOUCHER DE PERTHES
ABBEVILLE

Nombre de postes : de 45 à 49 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE JEAN-BAPTISTE DELAMBRE
AMIENS

Nombre de postes : de 30 à 30 postes

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

LYCÉE JEANNE HACHETTE
BEUVAIS

Nombre de postes : de 21 à 26 postes

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

LYCÉE PAUL LANGEVIN
BEUVAIS

Nombre de postes : de 33 à 37 postes

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

LYCÉE ANDRÉ MALRAUX
BETHUNE

Nombre de postes : de 41 à 28 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE MARGUERITE YOURCENAR
BEUVRY

Nombre de postes : de 30 à 24 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE SOPHIE BERTHELOT
CALAIS

Nombre de postes : de 24,5 à 23+1 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE JEAN ROSTAND
CHANTILLY

Nombre de postes : de 29 à 33 postes

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

LYCÉE PROFESSIONNEL
MIREILLE GRENET
COMPIEGNE

Nombre de postes : de 32 à 30 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE AGRICOLE LE PARACLET
COTTENCHY

Nombre de postes : de 25 à 24 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE PROFESSIONNEL
AGRICOLE D'AUMONT
COUCY-LA-VILLE

Nombre de postes : de 10 à 11 postes

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

LYCÉE DE L'EUROPE
DUNKERQUE

Nombre de postes : de 31 à 25+1 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE JEAN BART
DUNKERQUE

Nombre de postes : de 34 à 28 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE PROFESSIONNEL
J.C. ATHANASE PELTIER
HAM

Nombre de postes : de 13 à 14 postes

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

LYCÉE PROFESSIONNEL
HENRI SENEZ
HENIN-BEAUMONT

Nombre de postes : de 24 à 19 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE POLYVALENT
PIERRE MÉCHAIN
LAON

Nombre de postes : de 24 à 27 postes

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

LYCÉE PROFESSIONNEL
MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE
LENS

Nombre de postes : de 14 à 10 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE GASTON BERGER
LILLE

Nombre de postes : de 39 à 30 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE PROFESSIONNEL
SONIA DELAUNAY
LOMME

Nombre de postes : de 14 à 11 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE PIERRE FOREST
MAUBEUGE

Nombre de postes : de 34 à 22 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE HORTICOLE
RIBECOURT

Nombre de postes : de 11 à 11 postes

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

LYCÉE VAN DER MEERSCH
ROUBAIX

Nombre de postes : de 27 à 21 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE ALEXANDRE RIBOT
SAINT-OMER

Nombre de postes : de 32 à 29 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE GÉRARD DE NERVAL
SOISSONS

Nombre de postes : de 11 à 14+4 postes

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

LYCÉE POLYVALENT
LÉONARD DE VINCI
SOISSONS

Nombre de postes : de 19 à 25+6 postes

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Lycée du HAINAUT
VALENCIENNES

Nombre de postes : de 40 à 30 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

LYCÉE PROFESSIONNEL
DE L'YSER
WORMHOUT

Nombre de postes : de 11 à 9 postes

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

En conclusion :

Commentaires de FO :

Nous ne reviendrons pas en détail sur les critères de la GAMH.
Ils ont fait l'objet d'un retour de notre part durant un précédent CT.

Certains ajustements des critères ont été opérés pour prendre en compte des spécificités locales et parfois dues aux bâtiments propriétés régionales. Ce travail d'ajustement doit se poursuivre dans la durée.

17 EPLE EN **BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE**

2 EPLE EN **BILAN NEUTRE = ABSTENTION**

8 EPLE EN **BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE**

L'AVIS GLOBAL DE FO :

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

Environ
92 postes supprimés
25 postes créés

Commentaire complémentaire :

Ce bilan intermédiaire de la GAMH aboutit in fine au résultat suivant : Très majoritairement, l'application de la GAMH engendre une diminution des effectifs au sein des EPLE.

Le vieillissement des effectifs régionaux, ajouté à la diminution des effectifs ne pourra amener qu'à une dégradation des conditions de travail, et une augmentation de la pénibilité, dans les lycées.

La modification principale de ce jour consistant à passer le dossier GAMH pour information, nous paraît réduire l'importance de ce dossier, et ne permet pas aux représentants du personnel d'émettre un avis formel Pour ou Contre.

Chez FO, Nous n'avons pas la culture de l'abstention pour éviter de devoir se positionner.

Chez FO, nous n'avons aucune difficulté à prendre une position sur ce dossier qui était bien le dossier ou point central de ce CST.

Nous restons sur une position continue d'être défavorable aux suppressions de postes !

II-2 - Transformations de postes : création, suppression et changement de catégorie d'emploi 10H15

Commentaires de FO :

Poste 1 : A3 à A2.2

BILAN POSITIF – AVIS FAVORABLE

Poste 2 : C1 à C1

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Poste 3 : C1 à C1

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Poste 4 : A2.2 à A2.1

BILAN POSITIF – AVIS FAVORABLE

Poste 5 : B3 à A3

BILAN POSITIF – AVIS FAVORABLE

Poste 6 : B2 à B2

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Poste 7 : B2 à C1

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

Poste 8 : A2.2 à A2.2

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Poste 9 : A3 à A2.2

BILAN POSITIF – AVIS FAVORABLE

Poste 10 : B3 à B2

BILAN POSITIF – AVIS FAVORABLE

Poste 11 : A2.2 à A2.2

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Poste 12 : C2 à A3

BILAN POSITIF – AVIS FAVORABLE

Poste 13 : B2 à A3

BILAN POSITIF – AVIS FAVORABLE

Poste 14 : B3 à C2

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

Poste 15 : B2 à B2

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

III - Rapport pour information

III-1 - Grille de rémunération des médecins du travail **11h**

Commentaires de FO :

Dont acte !

Et à quand la revalorisation du RI des autres agents régionaux ?

Commentaire de vote :

Pour FO, Il est intéressant de revaloriser la grille de rémunération des médecins du travail, en raison de l'absence d'attractivité actuelle de la rémunération de ces professionnels.

Cette évolution démontre bien que l'attractivité première au sein de nos collectivités repose avant tout sur la rémunération des agents.

Les autres agents de la collectivité Hauts-de-France méritent également une revalorisation de leur rémunération en vue de renforcer l'attractivité de notre collectivité.

Bien syndicalement.

*Vos Représentants **FO** au CST :*

Stéphane WAVRANT

Secrétaire Général

Lionel BERAL

Secrétaire Général Adjoint

FIN